

**3C AUTO ECOLE**  
**Société à responsabilité limitée unipersonnelle**  
**au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 22 RUE PIERRE-GILLES DE GENNES**  
**91120 PALAISEAU**  
**815 345 186 R.C.S. Evry**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE**  
**L'ASSOCIÉ UNIQUE – GÉRANT DU 26 MAI 2026**

L'an 2026,

Le 26 MAI,

A 14 heures 30,

**Monsieur Florian BEAUDET,**

Demeurant 22, Pierre Gilles de Gennes 91120- PALAISEAU,

Titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété, de la Société 3C AUTO ECOLE, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5 000 euros, divisé en 100 parts de 50 euros chacune, dont le siège social est situé au 22 Rue Pierre-Gilles De Gennes 91120 PALAISEAU,

Seul associé de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

### **PREMIÈRE DÉCISION**

L'associé unique - Gérant décide de transférer le siège social du 22 RUE PIERRE-GILLES DE GENNES, 91120, PALAISEAU au 84-86 rue Louise Bruneau, 91120 Palaiseau, et ce à compter du 26 Mai 2026.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

#### **ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

"Le siège social est fixé au : 84-86 rue Louise Bruneau, 91120 Palaiseau."

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'associé unique - Gérant donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 15 heures.

Le présent procès-verbal, signé par l'associé unique – Gérant, sera consigné sur son registre des décisions.

Signature :

Monsieur Florian BEAUDET

Associé unique - Gérant

*Certifié conforme à l'original*

